



Nouveau référencement d'Inertam en Italie à travers la collaboration avec la société Furia

EUROPLASMA, spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation, annonce que sa filiale **INERTAM** a signé un accord-cadre d'une durée de 7 ans avec la société italienne FURIA qui exploite notamment une plateforme de collecte de déchets dangereux d'une capacité annuelle de 223 000 tonnes en vue de leur envoi dans les filières de valorisation dédiées.

INERTAM et FURIA ont ainsi convenu de collaborer pour que les déchets amiantés italiens collectés soient acheminés vers le centre de traitement de Morcenx-la-Nouvelle (40) afin d'y être définitivement détruits par vitrification. Au-delà des raisons environnementale et sanitaire évidentes, le choix de la vitrification pour les déchets d'amiante s'inscrit dans une logique d'économie circulaire puisque le sous-produit obtenu, appelé Cofalit®, sera par la suite valorisé en remblai de sous-couche routière.

FURIA et INERTAM travaillent d'ores et déjà à l'instruction d'une autorisation de transport transfrontalier entre l'Italie et la France à hauteur de 500 tonnes de déchets d'amiante.

Par cette nouvelle collaboration avec un acteur majeur de la dépollution et du traitement de déchets, INERTAM confirme son leadership transalpin en matière de traitement définitif et de valorisation de l'amiante.

À propos de FURIA

Créée dans les années 30, Furia s.r.l. est une entreprise familiale italienne spécialisée dans l'assainissement de l'environnement, la récupération et l'élimination des déchets spéciaux, dangereux et non dangereux. Pour en savoir plus www.furiasrl.it

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français, présent à l'international, qui conçoit et développe depuis 30 ans des savoir-faire au service de l'homme et de son environnement. Expert dans la dépollution, ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux à partir de sa technologie propriétaire, la torche à plasma, ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale, par substitution d'énergies fossiles ou grâce au recyclage dans une logique d'économie circulaire. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400CF13 -ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.